
EBOOK ENTREPRISE (SALARIÉS + CLIENTÈLE)

Recharge VE en Martinique — Le guide de l'entreprise

Équiper votre parking salariés et clientèle en 2026, en pleine conformité loi LOM

ÉDITO TERRITOIRE

La Martinique compte 360 000 habitants et un tissu économique dense concentré entre Fort-de-France, le Lamentin (zones d'activités, aéroport Aimé-Césaire) et Schoelcher. Le verdissement des flottes y accélère depuis 2024, porté par trois dynamiques convergentes. D'abord la **loi LOM** qui impose progressivement l'équipement des parkings de plus de 20 places — obligation effective au 1er janvier 2025 pour le bâti existant, sanctions financières au 1er janvier 2027. Ensuite les **engagements RSE** de plus en plus exigés par les donneurs d'ordre publics et grands comptes (CTM, communes, EPCI, grands acteurs touristiques). Enfin le **différentiel économique massif** entre le SP95 à 1,79 €/L, le gazole à 1,59 €/L et l'électricité professionnelle EDF SEI à 0,18 €/kWh — un écart qui rend l'arbitrage clair sur les flottes commerciales et utilitaires. Côté infrastructure VE territoriale : **estimation 2026** : 1 200 à 1 800 VE en circulation en Martinique (~0,7 % du parc auto, +60 % YoY), avec **projection 2027** : 2 000 à 2 800 VE et 900 à 1 100 bornes publiques. Le marché bascule de niche en standard. Ce guide vous explique comment structurer votre projet borne entreprise : conformité LOM, ADVENIR, supervision, ROI et trajectoires sectorielles 2027.

PROFIL CIBLE

Vous êtes dirigeant, DAF ou directeur des moyens généraux d'une PME ou ETI implantée en Martinique — siège ou agence à Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher, Ducos, Le François ou Le Robert. Vos enjeux : vous mettre en conformité LOM si votre parking dépasse 20 places, équiper progressivement votre flotte commerciale ou utilitaire en VE pour maîtriser vos coûts carburant qui pèsent sur la marge, et différencier votre entreprise via une démarche RSE crédible vis-à-vis des donneurs d'ordre publics (CTM, EPCI, communes, gros comptes touristiques). Vous cherchez un opérateur capable de monter le dossier ADVENIR de bout en bout, d'installer une infrastructure tropicalisée dimensionnée aux usages réels, et de gérer supervision et facturation sans surcharger vos équipes. Vous voulez aussi savoir comment ce projet s'inscrit dans la trajectoire 2027 du territoire — pas dans 5 ans, dans 12-18 mois.

La Martinique VE en 2026 — chiffres, dynamique, projection 2027

Avant de parler infrastructure, le contexte chiffré qui justifie l'investissement.

Marché VE Martinique 2026

- **Parc VE** : 1 200 à 1 800 véhicules, soit ~0,7 % du parc auto (~200 000 VP + 25 000 utilitaires).
- **Croissance YoY 2025-2026** : +60 % (effet bonus écologique + arrivée des modèles abordables sous 25 000 €).
- **Réseau bornes publiques** : ~600 à 800 points de charge (AC + DC), EZdrive acteur majeur historique depuis 2013.
- **Projection 2027** : 2 000 à 2 800 VE, 900 à 1 100 bornes publiques.

Une dynamique B2B confirmée

Les flottes d'entreprise et les véhicules de société représentent en 2026 ~25-30 % des immatriculations VE neuves en Martinique. Le segment progresse plus vite que le B2C car :

- La fiscalité (suramortissement, TVA récupérable à 100 % sur l'électricité, exonération TVS) est très favorable aux pros.
- Les flottes utilitaires Cayenne-Pointe-à-Pitre... pardon, Fort-de-France-Le Marin ou Fort-de-France-Saint-Pierre rentrent largement dans l'autonomie d'un VE moyen.
- Les donneurs d'ordre publics (CTM, communes, EPCI CACEM/Cap Nord/Espace Sud) intègrent le critère RSE/flotte VE comme **différenciant pondéré 10-15 %** dans les marchés > 50 K€.

Pour votre entreprise, ce que ça signifie : 2026-2027 est la fenêtre stratégique pour s'équiper avant la généralisation. Les délais ADVENIR risquent de s'allonger en 2027 avec la hausse des dossiers déposés, et les enveloppes annuelles pourraient saturer en fin d'année 2027. Anticiper d'un an sécurise votre conformité LOM, votre éligibilité aux marchés publics, et le bon créneau d'installation.

+60 %

Croissance parc VE Martinique 2025-2026

Trois profils types — où votre entreprise se reconnaît

Pour rendre l'analyse concrète, voici **trois cas réels** d'entreprises martiniquaises avec lesquelles nous travaillons.

Profil 1 — PME BTP au Lamentin (28 salariés, parking 35 places)

Entreprise de second-œuvre intervenant sur Fort-de-France, Schoelcher, Sainte-Marie, ponctuellement Le Marin. Flotte 12 utilitaires + 4 véhicules commerciaux. Soumise loi LOM (parking > 20). Enjeu : conversion progressive 4 commerciaux en VE, parking salariés équipé, mise en conformité avant 1er janvier 2027. Solution : 5 bornes AC 22 kW (3 salariés + 2 flotte commerciale), dossier ADVENIR taux 50 % salariés + 30 % flotte. **Investissement net après ADVENIR : ~12 000 € HT.**

Profil 2 — Cabinet d'ingénierie à Fort-de-France (45 salariés, parking 60 places)

Bureau d'études techniques au service des donneurs d'ordre publics (CTM, communes, EPCI). RSE exigée depuis 2024 — critère pondéré 12 % dans les renouvellements de marché. 8 ingénieurs et chargés d'affaires sur la route entre Fort-de-France, Saint-Pierre et Sud Martinique, environ 22 000 km/an chacun. Solution : 8 bornes AC 22 kW (5 salariés + 3 flotte) + 1 borne DC 25 kW (recharge rapide entre 2 missions urgentes), supervision multi-marques OCPP 2.0.1, badging nominatif. **Investissement net : ~26 000 € HT après ADVENIR.**

Profil 3 — Magasin / retail au Lamentin (parking clientèle 80 places)

Magasin spécialisé bricolage / jardinerie avec parking clientèle. Pas de flotte, mais opportunité ADVENIR clientèle 30 %, plafond 2 700 €/borne, et possibilité de refacturer la recharge clients comme service

complémentaire générant CA. Solution : 4 bornes AC 22 kW visibles depuis l'entrée, signalétique premium, paiement QR code. **Investissement net : ~14 000 € HT après ADVENIR clientèle**

Dans ces trois cas, **le payback infrastructure tombe entre 14 mois et 3 ans** selon le taux de conversion VE et l'usage clientèle.

14 mois - 3 ans

Payback type infrastructure B2B

Loi LOM en Martinique — ce que vous devez savoir

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) impose depuis 2021 des obligations progressives d'équipement borne sur les parkings d'entreprise. Le calendrier s'est durci en 2025-2026, et la Martinique n'échappe pas au cadre national.

Bâtiments tertiaires neufs ou rénovés (depuis mars 2021)

- Pré-équipement obligatoire d'au moins **20 % des places** (gainés, attentes câbles).
- Pose effective d'au moins **5 % de bornes opérationnelles** pour parkings > 200 places.
- Au moins 1 borne PMR par site.

Bâtiments existants au 1er janvier 2025 (cœur du sujet pour les PME martiniquaises)

- Obligation d'équiper au moins **1 borne pour 20 places de parking**.
- Accessibilité PMR exigée sur une partie d'entre elles.
- **Sanctions financières au 1er janvier 2027** pour les non-conformes.

Parkings non résidentiels > 200 places

- Au moins **2 points de charge** dont 1 PMR.

Application concrète en Martinique :

- Le tissu économique de Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher concentre la majorité des parkings tertiaires concernés. Les zones d'activités du Lamentin (proximité aéroport) et de Ducos sont particulièrement exposées.
- Les services administratifs (préfecture, mairies, CTM) sont les premiers contrôleurs, en pratique via le retrait/renouvellement des autorisations d'exploiter ou les contrôles ICPE.
- Les **assureurs RC professionnelle** commencent à intégrer le critère LOM dans leurs questionnaires de souscription.

Conseil : anticipez d'un an, vous évitez le rush ADVENIR de 2027 (saturation prévisible des dossiers) et vous sécurisez votre budget actuel face à un possible plafonnement annuel des enveloppes.

1er jan. 2027

Sanctions LOM pour parkings > 20 places

Aides ADVENIR 2026 — jusqu'à 50 % du coût

Le programme **ADVENIR**, financé par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), est l'aide structurante pour les bornes en entreprise. Trois cas d'usage vous concernent.

1. ADVENIR Salariés (parking dédié au personnel)

- Taux : **50 % du coût HT** d'installation.

- Plafond : **1 700 € par point de charge**
- Conditions : borne accessible aux salariés, pilotable, supervisée.
- **Programme prolongé jusqu'au 31/12/2027.**

2. ADVENIR Clientèle (parking ouvert au public)

- Taux : **30 % du coût HT** d'installation.
- Plafond : **2 700 € par point de charge**
- Conditions : borne accessible 24/7 ou pendant les horaires d'ouverture, paiement direct possible (CB ou QR code).

3. ADVENIR Flotte (véhicules de l'entreprise)

- Taux : **20 % du coût HT** d'installation.
- Plafond : **1 700 € par point de charge**
- Bornes dédiées aux véhicules de la flotte.

4. Suramortissement véhicule électrique (si conversion flotte)

Jusqu'à **40 % du prix HT** déductible en surplus de l'amortissement classique sur les véhicules d 3,5 t à motorisation 100 % électrique. Dispositif prolongé jusqu'au 31/12/2027.

5. TVA récupérable à 100 % sur l'électricité pro

Contre 80 % seulement sur le gazole en flotte. Avantage non négligeable sur 5 ans.

6. Amortissement comptable accéléré borne

L'infrastructure borne est amortissable sur 3 à 5 ans selon le PCG. Sur 3 ans, ça représente une économie d'IS substantielle pour une PME imposée au taux normal.

Les aides ADVENIR sont **cumulables entre elles** (sur des bornes différentes), et nous prenons en charge le montage du dossier dans le cadre de la prestation. Le délai d'instruction varie de **4 à 12 semaines** — on l'intègre dans le planning du projet. Pour les hôtels de taille moyenne et PME, c'est typiquement **3 000 à 12 000 € d'aide** qui viennent réduire le capex initial.

jusqu'à 50 %

ADVENIR salariés (plafond 1 700 €/borne)

Quelle puissance pour quel usage ?

Le bon dimensionnement dépend du profil utilisateur et du temps de stationnement. Configurations standards en Martinique.

Parking salariés (stationnement 8-10h)

- Bornes **AC 7,4 kW à 11 kW**, suffisantes pour recharge complète sur journée de travail.

- Mutualisation possible : 1 borne pour 2 places avec roulement matin/après-midi.
- 1 borne pour ~5 à 8 salariés en VE (à mutualiser sur la semaine).
- Coût : 6 000 à 10 000 € TTC pour 2-4 bornes installées.

Parking clientèle / visiteurs (stationnement 1-2h)

- Bornes **AC 22 kW**, qui permettent 50-80 km de récup en 30-45 min.
- Idéal commerces, agences, cabinets professionnels Fort-de-France centre, Lamentin Zone Galleria.
- 1 borne pour ~25-40 places de parking clientèle.
- Coût : 8 000 à 12 000 € TTC pour 2 bornes installées.

Parking flotte avec rotation rapide (commerciaux, techniciens)

- Mix **AC 22 kW + DC 25 kW** pour appoint rapide entre 2 tournées.
- Recommandé si vos collaborateurs font 200+ km/jour.
- Coût : 15 000 à 25 000 € TTC selon configuration.

Spécificité Martinique : tropicalisation impérative

- **IP55 + IK10 minimum.**
- **Électronique tropicalisée** (vernis protecteur cartes, joints renforcés).
- **Plage température 0-50°C.**
- **Parafoudre dédié** au tableau (zone cyclonique juin-novembre).
- **Compatibilité variations tension ZNI martiniquaise.**

Une borne métropole standard non tropicalisée tombe en panne en 12 à 18 mois en Martinique (humidité 75-85 %, embruns salins littoraux Schoelcher/Sainte-Anne, chaleur, ZNI). Le surcoût initial 15-20 % se rentabilise dès la 2e année par durée de vie multipliée par 5 à 8.

Nous réalisons systématiquement une **étude d'usage en amont** : interview utilisateurs cibles, analyse kilométrages, modélisation courbe de charge journalière, validation TGBT.

ROI 5 ans — pourquoi ça vaut le coup en Martinique

Un projet borne entreprise n'est pas qu'un coût LOM. C'est un investissement avec ROI mesurable, particulièrement en Martinique vu le différentiel SP95/électricité.

Scénario type : PME avec 6 commerciaux et 4 bornes AC 22 kW

Investissement initial : 22 000 € HT, ramené à **11 000 € HT après ADVENIR 50 %**

Flotte : 6 VE achetés/loués LLD (Renault Megane E-Tech 60 kWh, Peugeot e-308) au lieu de 6 thermiques équivalents

Kilométrage moyen : 22 000 km/an (typique commercial martiniquais Fort-de-France-Sud-Nord)

Économies annuelles cumulées sur la flotte

- Carburant thermique : $6 \times 22\,000 \times 5L/100 \times 1,79 \text{ €} = \mathbf{11\,814 \text{ €/an}}$
- Électricité VE : $6 \times 22\,000 \times 16 \text{ kWh}/100 \times 0,18 \text{ €} = \mathbf{3\,802 \text{ €/an}}$
- **Économie nette carburant : ~8 012 €/an**
- Entretien VE (-30 % en moyenne, pas de vidange, freins moins sollicités) : **~2 100 €/an** supplémentaires
- **Total économie annuelle : ~10 100 €**

Bilan 5 ans

Économies cumulées : $10\,100 \times 5 = \mathbf{50\,500 \text{ €}}$

Coût net infrastructure après ADVENIR : 11 000 €

Gain net 5 ans : ~39 500 €

ROI infrastructure : **inférieur à 14 mois** sur ce scénario. Et on n'a pas compté la valeur RSE, l'avantage concurrentiel sur appels d'offre publics (pondération critère environnemental 10-15 %), la fidélisation salariés (recharge gratuite ou refacturée modérément), ni les gains image vis-à-vis des clients. Pour les **flottes utilitaires BTP / logistique** qui font 25 000+ km/an, le payback peut tomber sous 12 mois. Pour une **flotte taxi/VTC d'entreprise**, ROI infrastructure < 9 mois.

~39 500 €

Gain net 5 ans (scénario 6 VE)

Spécificité Martinique — climat tropical, routes du Nord, ZNI

C'est l'erreur classique des entreprises qui passent par un installateur métropolitain non spécialisé Outre-mer : sous-estimer les **contraintes spécifiques à la Martinique**.

1. Climat tropical et tropicalisation impérative

- Humidité moyenne 75-85 %, embruns salins sur le littoral (Schoelcher, Le Carbet, Sainte-Anne, Le Diamant, Le François).
- Température extérieure 25-35°C en moyenne, exposition UV intense.
- **Saison cyclonique juin-novembre**, fortes pluies, surtensions atmosphériques fréquentes.

Conséquence : les bornes "métropole" non tropicalisées ont une espérance de vie de **12 à 18 mois** en Martinique. Nous installons uniquement du **IP55/IK10 tropicalisé**, avec parafoudre dédié.

2. ZNI — Zone Non Interconnectée

La Martinique n'est pas reliée au réseau électrique européen continental. C'est un **îlot électrique** où les appels de puissance simultanés peuvent déstabiliser le réseau. Le **smart charging** (pilotage intelligent de la puissance entre bornes et selon l'état du réseau) n'est pas une option, c'est une nécessité technique.

Quand vous installez 4 bornes 22 kW et que les 4 fonctionnent à plein régime, c'est **88 kW d'appel** sur votre raccordement EDF SEI. Sans smart charging, vous risquez un dépassement de puissance souscrite (pénalités) ou un coûteux renforcement réseau. Le pilotage dynamique répartit la puissance disponible entre bornes sans dépasser votre contrat. Aucun opérateur métropolitain ne maîtrise ce sujet aussi finement qu'EZdrive, avec 12+ ans d'expertise exclusive DOM.

3. Routes sinueuses du Nord et autonomie réelle

Les routes du Nord (RN1 Fort-de-France ' Saint-Pierre côte caraïbe, N2 vers Sainte-Marie / La Trinité côté Atlantique) sont sinueuses, montagneuses (Mont-Pelée), avec dénivelés. **L'autonomie réelle d'un VE chute de 10 à 15 % vs cycle WLTP** en conditions martiniquaises. Sur un VE annoncé 400 km WLTP, prévoyez plutôt **340-360 km en réel**. Largement suffisant pour un commercial qui fait Fort-de-France ' Saint-Pierre ' Sainte-Marie ' retour (160 km) avec recharge nuit au siège.

4. Disponibilité pièces et techniciens locaux

Notre stock pièces et nos techniciens IRVE sont en Martinique (Fort-de-France et Lamentin) — pas "basés en Île-de-France avec un partenariat sous-traitance local". SAV sous 24-48h ouvrées garanti.

Supervision et facturation — ne pas alourdir vos équipes

Installer des bornes, c'est une chose. Les exploiter dans la durée, c'en est une autre. C'est souvent là que les projets ratent : ressources internes mobilisées sur la gestion des accès, la facturation des recharges salariés (qui devient un avantage en nature imposable depuis 2023), les pannes, etc.

Notre approche supervision EZdrive Pro

- **Gestion des accès** : badges nominatifs distribués aux salariés et flotte, QR code pour visiteurs. Départ d'un collaborateur = blocage instantané du badge.
- **Facturation automatisée** : pour les bornes salariés, le système calcule chaque mois l'énergie consommée par chaque collaborateur et génère un état pour intégration paie (refacturation ou avantage en nature selon votre politique RH).
-

Reporting RSE : tableau de bord mensuel automatique avec kWh consommés, équivalent CO2 évité (~150g/km évités par VE), taux d'utilisation par borne. Utile pour bilans RSE, rapports BPI, banques, donneurs d'ordre publics.

- **Monitoring 24/7** : détection automatique des pannes ou dégradations, intervention SAV sans que vous ayez à appeler.
- **Mise à jour réglementaire** : adaptation automatique en cas d'évolution des protocoles (OCPP 1.6 / 2.0.1, Eichrecht etc).
- **Pilotage de charge dynamique** : la borne module sa puissance en fonction de la consommation globale du site pour éviter les dépassements de souscription EDF (gain crucial en ZNI martiniquaise où les souscriptions sont coûteuses).

Le modèle de facturation aux utilisateurs est paramétrable : tarif fixe au kWh, par minute, par session, gratuit pour les salariés, payant pour les visiteurs, etc. Les paiements transitent par notre plateforme et sont reversés à votre entreprise mensuellement.

La supervision est facturée en abonnement mensuel modeste par borne, ou intégrée dans une offre clé en main. Pour une PME martiniquaise, ça représente quelques centaines d'euros par an pour s'épargner les tracasseries d'exploitation et garantir un service continu auprès de vos salariés ou clients.

24/7

Supervision et SAV inclus

Tendances 2027 et au-delà — préparer dès maintenant

Quatre mouvements structurants vont redessiner le paysage B2B martiniquais d'ici 12-18 mois.

1. Densification du réseau public

Projection 2027 : **900 à 1 100 bornes publiques** (vs 600-800 en 2026), avec densification dans le Sud (Sainte-Luce, Le Diamant), le Nord-Caraïbe (Le Carbet, Le Prêcheur) et l'Atlantique (Sainte-Marie, La Trinité, Le Lorrain). Pour les flottes commerciales tour-de-l'île, fin de la contrainte autonomie.

2. Conversion accélérée des flottes utilitaires

L'arrivée de **Stellantis utilitaires** (Peugeot e-Partner, e-Expert, e-Boxer), Renault Kangoo E-Tech et **MG utilitaires** en distribution locale dès 2026-2027 va débloquer la conversion des flottes BTP, services et logistique. Le suramortissement 40 % rend l'opération très attractive pour les PME.

3. Plan de relance VE territorial CTM

La Collectivité Territoriale de Martinique travaille sur un plan d'accélération : extension du bonus régional VE, déploiement bornes voirie communales, et programme **ADVENIR copropriété renforcé spécifique Antilles** déjà actif. Les entreprises déjà équipées seront en première ligne pour bénéficier de futurs dispositifs.

4. Pression accrue des donneurs d'ordre publics

CTM, communes, EPCI (CACEM, Cap Nord, Espace Sud), Région intègrent de plus en plus la flotte VE / parc bornes comme critère pondéré dans les marchés publics (10-15 % de pondération RSE typique). Les entreprises non équipées seront pénalisées d'ici 2027-2028 sur les marchés > 100 K€.

Ce que ça veut dire pour votre PME : 2026 est la fenêtre stratégique. Les délais d'installation et les délais ADVENIR sont encore raisonnables. À partir de 2027, avec la saturation des dossiers et la hausse de demande, attendre coûte plus cher. **Anticiper de 12 mois sécurise votre conformité LOM, votre éligibilité aux marchés publics, et le bon créneau d'installation.**

900-1 100

Bornes publiques projetées Martinique 2027

Déploiement type — étapes et délais

Pour limiter l'impact sur votre activité, nous structurons les projets B2B en 5 phases.

1. Audit initial gratuit (2-3h sur site)

Visite parking, analyse situation électrique (TGBT, transformateur si présent), interview RH/flotte pour valider les usages, vérification conformité LOM, mesure résistance terre.

2. Étude technique et financière (sous 10 jours ouvrés)

Schéma d'implantation, dimensionnement électrique, choix bornes tropicalisées, devis détaillé avec mention explicite ADVENIR + amortissement comptable. Présentation en RDV avec votre DAF/DG.

3. Montage dossier ADVENIR (parallèle à la commande)

Nous constituons et déposons le dossier sur la plateforme ADVENIR pour vous. Délai d'instruction officiel : **4 à 12 semaines** selon file d'attente nationale. Versement subvention 4-8 semaines après validation.

4. Travaux d'installation (1 à 5 jours selon volume)

Tranchées, pose câbles, raccordement TGBT, fixation bornes, paramétrage supervision. Coupures électriques planifiées hors heures ouvrées. **Idéalement hors saison cyclonique** (juin-novembre).

5. Mise en service et formation (1/2 journée)

Test bornes, distribution badges salariés, formation utilisation app, remise manuel exploitation, présentation portail supervision.

Délai total typique pour installation 4-6 bornes en Martinique : **8 à 14 semaines** entre audit et mise en service. Pour les projets > 10 bornes ou avec renforcement TGBT, compter 4 à 6 mois.

L'ensemble du projet peut être bouclé en **3 à 6 mois** selon complexité, avec un point hebdomadaire pendant la phase active.

8-14 semaines

Délai type 4-6 bornes

PME logistique — Zone d'activités du Lamentin

Contexte

Entreprise de prestation logistique d'une cinquantaine de salariés, parking de 32 places dans la zone d'activités du Lamentin. Soumise à la loi LOM (> 20 places), elle devait équiper 5 % minimum soit 2 bornes opérationnelles. Trois salariés venaient d'acheter un VE et demandaient des solutions de recharge sur site, jusqu'ici par prises domestiques peu sécurisées. Donneur d'ordre principal (gros acteur portuaire) commençait à pondérer la RSE à hauteur de 10 % dans les renouvellements de marché.

Solution EZdrive

Audit réalisé en 48 h, scénario retenu : 4 bornes AC 7,4 kW pilotables (dépassement volontaire du minimum LOM pour anticiper la croissance du parc VE salariés) + 1 borne AC 22 kW flotte commerciale, supervisées via notre plateforme, avec refacturation au coût réel énergie. Renforcement léger du tableau, câblage en goulotte aluminium IP55, marquage au sol et balisage. Smart charging activé pour gérer les 5 bornes sans dépasser la puissance souscrite. Dossier ADVENIR salariés + flotte monté et déposé par notre équipe.

Résultat

Capex initial 12 800 € HT, ADVENIR mixte couvre 45 % soit ~5 760 € versés (instruction obtenue en environ 9 semaines). Coût net entreprise : ~7 040 € HT pour mise en conformité LOM + bénéfice RSE auprès des salariés + argument différenciant marchés portuaires. Une sixième borne ajoutée 8 mois plus tard pour absorber l'arrivée de 2 nouveaux VE dans le parc commercial. ROI infrastructure consolidé sur le différentiel carburant flotte : **18 mois**.

Notre parking fait 18 places, sommes-nous concernés par la loi LOM ?

Pas par l'obligation principale qui démarre à 20 places, mais vous êtes très proche du seuil. Si vous prévoyez un agrandissement ou un déménagement vers un parking plus grand dans les 3 ans, anticipez : l'infrastructure mise en place est transférable. Par ailleurs, équiper même 1 ou 2 places représente un argument RSE différenciant, particulièrement utile en Martinique pour répondre aux appels d'offre publics (CTM, communes, EPCI) qui pondèrent de plus en plus ce critère — typiquement 10 à 15 % du score. Nous proposons des configurations 2 bornes spécialement dimensionnées pour les petits parkings, dossier ADVENIR clientèle 30 % à la clé.

Combien de temps pour obtenir les fonds ADVENIR après dépôt du dossier ?

Le délai d'instruction ADVENIR est annoncé entre 4 et 12 semaines, mais varie selon la complétude du dossier et la charge de l'organisme. Dans notre expérience récente sur la Martinique, la moyenne tourne autour de 7-9 semaines pour les dossiers entreprise standards quand ils sont déposés complets du premier coup. Le versement intervient ensuite sous 4 à 8 semaines après validation. En pratique, comptez **3 à 6 mois entre signature du devis et crédit effectif** sur votre compte. Attention : 2027 verra probablement une saturation des dossiers — déposer en 2026 sécurise le délai.

Peut-on refacturer la recharge à nos salariés ?

Oui, plusieurs options : refacturation au coût réel énergie (le salarié paie ce qu'il consomme, c'est neutre fiscalement), refacturation forfaitaire mensuelle, ou gratuité comme avantage social (avantage en nature imposable depuis 2023). Si vous facturez exactement le coût énergie, ce n'est pas considéré comme un avantage en nature. La plateforme de supervision génère automatiquement les justificatifs et les prélèvements peuvent être réalisés via virement SEPA ou prélèvement direct, selon le paramétrage choisi avec vous. La majorité de nos clients PME martiniquais optent pour la refacturation au coût EDF résidentiel (~0,18 €/kWh) — simplification + neutralité fiscale.

Que se passe-t-il si une borne tombe en panne ?

La supervision détecte les anomalies automatiquement (perte de communication, défaut de charge, surtension). Une grande partie des incidents est résolue à distance par notre équipe technique (90 % des soucis). Si une intervention sur site est nécessaire, un technicien IRVE local se déplace, généralement sous 48 h ouvrées avec les pièces en stock à Fort-de-France ou au Lamentin. Le contrat de maintenance peut être ajusté selon votre niveau de criticité (SLA renforcé possible pour les sites où l'indisponibilité bornes a un impact métier fort, type sous-traitance industrielle).

Quel impact sur notre facture EDF si on installe 5 bornes 22 kW ?

5 bornes 22 kW représentent un appel de puissance théorique de 110 kW si toutes chargent simultanément à pleine puissance. C'est là que le smart charging devient critique : nos bornes pilotables répartissent dynamiquement la puissance disponible (puissance souscrite EDF SEI + ajustement en temps réel). Vous évitez ainsi un dépassement de puissance souscrite (pénalités), et vous limitez le besoin de renforcement de raccordement qui peut coûter 5 000 à 20 000 € en ZNI. L'audit chiffre précisément la puissance complémentaire à souscrire ou non, et la rentabilité du smart charging sur votre cas.

Et si on a aussi une flotte interne à électrifier en parallèle ?

C'est même souvent l'occasion de combiner les deux. La pose des bornes peut couvrir à la fois la flotte interne (suramortissement véhicule électrique jusqu'à 40 % du prix HT possible selon catégorie) et l'usage salariés ou clients. Le dimensionnement et le paramétrage de la supervision distinguent les usages (priorité flotte sur certaines plages horaires, par exemple). L'avantage : un seul opérateur partenaire pour toute la chaîne véhicule + recharge +

supervision + reporting. ROI infrastructure typique sur conversion 6 VE flotte : ****moins de 18 mois**** vu le différentiel SP95/élec.

Pourquoi choisir un opérateur local plutôt qu'une enseigne nationale ?

Trois raisons concrètes en Martinique. D'abord la ****maîtrise du climat tropical et ZNI**** : un installateur métropolitain ne sait pas dimensionner pour les appels de puissance îliens ni sélectionner du matériel anti-corrosion adapté. Ensuite la ****réactivité SAV**** : nos techniciens et nos pièces sont sur place (Fort-de-France, Lamentin) — pas "sous-traitance via un partenaire local non identifié". Enfin la ****connaissance du tissu réglementaire local**** (EDF SEI, préfecture, CTM, ADEME Martinique) qui fluidifie les démarches. EZdrive est l'opérateur n°1 du DOM-TOM, c'est notre métier exclusif depuis 2013, avec +200 bornes installées en Martinique.

Quel est l'avantage à passer dès 2026 plutôt qu'attendre 2027 ?

Trois raisons concrètes. (1) ****Délais ADVENIR**** : la file d'attente s'allonge fin 2027 avec la saturation des dossiers et le risque de plafonnement budgétaire annuel — passer en 2026 sécurise votre subvention. (2) ****Conformité LOM avant sanctions**** : les contrôles et sanctions démarrent au 1er janvier 2027 — anticiper évite tout risque administratif ou commercial. (3) ****Marchés publics RSE**** : la pondération RSE dans les marchés CTM, communes, EPCI, Région monte de 10-12 % en 2025 vers 15-20 % anticipés en 2027-2028 — être équipé en 2026 vous positionne sur les renouvellements et nouveaux marchés. Sans compter le différentiel carburant qui s'accumule : 12 mois d'attente, c'est 8-10 K€ d'économies non réalisées sur une flotte de 6 VE.

Le couplage avec photovoltaïque est-il pertinent pour notre entreprise ?

Oui en option B2B, particulièrement pour les sites avec grande toiture (entrepôts logistiques, ateliers, parkings ombrières). Le couplage permet de valoriser une partie de la production PV en autoconsommation directe sur les bornes, surtout en milieu de journée. La borne pilotable peut être paramétrée pour absorber en priorité le surplus PV. Côté infrastructure, EZdrive installe la borne et son pilotage ; le panneau PV lui-même relève d'un installateur photovoltaïque dédié (autre métier, autre certification). Le mieux est de planifier les deux ensemble dès le départ. EZdrive et EZsolar sont deux marques distinctes du groupe Suraya — chacune sur son métier.

PROCHAINE ÉTAPE

Prêt à passer à l'action ?

EZdrive accompagne les entreprises (salariés + clientèle) dans leur projet borne : étude technique, dossier d'aides, installation IRVE certifiée et supervision.

ezdrive.fr/devis · ezdrive.fr/configurateur · 09 80 80 97 71